

31/05/18 à 14:02 - Mise à jour à 14:02

"Conserver le droit au congé pénitentiaire est indispensable"

Avocats.be partage l'émotion bien légitime suscitée par les tragiques événements survenus à Liège ce 29 mai. Ils sont cependant porteurs de nombreuses réflexions parfois extrêmement sécuritaires et inquiétantes relayées par les réseaux sociaux.



© Belga

Avocats.be exprime sa confiance dans la législation telle qu'elle existe pour autant que tous les moyens requis soient mis à disposition de ceux qui l'appliquent. La loi telle qu'elle est actuellement mise en oeuvre est indispensable.

Ce système organisant des permissions de sorties, des congés pénitentiaires et des aménagements des peines de prison dans le but de préparer les personnes condamnées et incarcérées à leur retour dans la société sont absolument essentielles pour garantir des réinsertions réussies et diminuer le plus drastiquement possible le risque de récidive.

LE VIF

Avocats.be tient à rappeler que ces aménagements sont mûrement réfléchis par les autorités décisionnelles (directeurs de prisons, psychologues, intervenants sociaux et administration pénitentiaire dépendant du ministère de la justice).

Il est de l'intérêt de toute la société que de mettre en place tout ce qui est possible pour préparer le retour en son sein de ceux qui s'en sont éloignés.

Nier ce droit essentiel serait porteur d'une contradiction majeure. Cela aurait pour effet immédiat de fabriquer des individus dépourvus du moindre horizon et dont la fuite en avant deviendrait, dans la violence et le rejet définitif des règles de vie en société la seule issue, ce que précisément nous souhaitons tous éviter.

Le risque zéro n'existe malheureusement pas et on ne ferait qu'accroître le danger en forçant les détenus à aller "à fond de peine", c'est-à-dire à purger l'entièreté de leur peine ce qui signifie qu'ils sortiraient finalement de prison mais sans préparation et sans le moindre garde-fou.

Avocats.be suggère que soit également et enfin menée une réflexion profonde par nos dirigeants sur la politique pénitentiaire menée dans le pays et malheureusement trop éloignée des impératifs de réinsertion pour s'arrêter à des réflexions exclusivement sécuritaires et répressives.

Avocats.be - L'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique.